



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presse

Question écrite n° 25954

Texte de la question

M. Jean-Louis Fousseret attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences du projet des NMPP (85 % de la distribution de la presse magazine et 100 % de la presse quotidienne) de renégocier les conditions commerciales avec les dépositaires de presse indépendant (SNDP). La société de messagerie NMPP, dans le cadre de l'élaboration de son nouveau plan de modernisation de 1998 à 2001, entend abaisser la rémunération des dépositaires indépendants pour effectuer de nouvelles économies. Si cette baisse annoncée devait se confirmer, elle aurait des conséquences économiques et financières sérieuses sur le secteur d'activité des dépositaires de presse et risquerait de remettre en cause les équilibres du système de distribution français. Il souhaite rappeler les efforts déjà consentis par les diffuseurs lors du plan de modernisation précédent (1994-1997) : réduction de leur nombre de 1 500 à 300, modernisation des dépôts et renforcement des outils informatiques. Ce nouveau projet d'abaissement de rémunération des dépositaires pourrait entraîner une nouvelle diminution du nombre des dépositaires indépendants ou leur rachat par les NMPP. En sachant que les pouvoirs publics apportent des aides pour accompagner cette nouvelle restructuration notamment à travers des plans FNE, il lui demande quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour préserver l'équilibre de la population actuelle des dépositaires et pour sauvegarder un système qui garantisse la liberté et la pluralité de la presse, ainsi que la distribution dans certains villages qui n'ont pas un potentiel commercial justifiant une livraison journalière.

Texte de la réponse

Cette question doit être examinée en rapport avec l'action de modernisation de la filière de distribution de la presse engagée depuis le milieu de la décennie, et particulièrement avec la mise en place par les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) d'un deuxième plan de modernisation couvrant la période 1998-2001. L'action engagée au cours de la phase précédente (1994 - 1997), avec le soutien des pouvoirs publics, avait permis d'abaisser de façon très substantielle les coûts d'intervention des NMPP. Les économies qui en sont résultées ont été redistribuées en direction des éditeurs et, de façon plus limitée, vers les diffuseurs qualifiés. La nécessité de poursuivre la revalorisation de la situation de ces derniers, dans le cadre du plan 1998 - 2001 ne semble pas contestée. S'agissant des dépositaires, le plan 1994 - 1997 s'est traduit par une très importante restructuration du réseau, qui a ramené de 1 250 à 350 le nombre des dépôts. Si cette évolution a permis d'affermir leur assise économique, les critères qui règlent leur rémunération sont restés uniformes et inchangés. L'un des objectifs de la négociation qui s'est engagée en début d'année, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de modernisation 1998 - 2001, est de mieux prendre en compte les situations respectives auxquelles sont soumis les différents dépôts, de différencier les taux de commission qu'ils perçoivent en fonction de leur niveau d'activité et du contexte dans lequel ils évoluent (milieu urbain, zone rurale...), et finalement de revoir à la hausse les rémunérations de ceux qui réalisent les plus faibles chiffres d'affaires. Il est souhaitable que cette négociation puisse suivre un cours positif. Mais s'il peut paraître raisonnable que les économies susceptibles d'être mises à jour puissent être redistribuées pour partie vers les diffuseurs, il n'appartient pas aux pouvoirs publics d'intervenir directement dans la détermination des rémunérations allouées aux différents niveaux du réseau, cette dernière devant résulter d'accords conclus entre les professions directement concernées, dans le cadre du respect des principes de la loi Bichet. L'Etat se montrera très attentif sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Fousseret](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25954

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1150

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2338